

M. ARCHAMBAULT: Les Allemands sont arrivés.

L'hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, me permettra-t-on une question?

M. le PRESIDENT: Le chef de l'opposition demande qu'on lui permette de poser une question au Gouvernement. Strictement parlant, il n'aurait pas le droit de le faire, vu qu'aucune résolution n'est maintenant à l'étude, mais je suis certain que le comité sera unanime à lui accorder ce privilège.

Quelques DEPUTES: Adopté.

L'hon. MACKENZIE KING: Je demanderais à mon très honorable ami si le Gouvernement est obligé d'une façon ou d'une autre de faire ces paiements, avant la fin de ce mois.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je pourrais peut-être donner quelque renseignement que l'honorable député de Maisonneuve (M. Lemieux) sera, sans doute heureux d'obtenir. Il dit que nous méconnaissions nos responsabilités sur le marché monétaire anglais. Nous voulons être en état d'y faire honneur. Il a manifesté beaucoup d'anxiété de ce que la bonne réputation du Canada souffre en Angleterre. Je puis dire à mon honorable ami aussi qu'au comité qu'en réalité, les paiements sur la place de Londres doivent s'opérer d'ici deux jours. Ce crédit supplémentaire nous permettra de les opérer.

Canaux.—Travaux neufs, canal maritime de Welland, \$5,000,000; Canal de la Trent, travaux neufs et améliorations, \$339,000.

M. ARCHAMBAULT: Le ministre nous fera-t-il connaître la nature des travaux exécutés, cette année au canal maritime de Welland?

L'hon. M. REID: Quatre entrepreneurs y ont travaillé au cours des trois ou quatre dernières années.

M. ARCHAMBAULT: A-t-on adjudgé l'entreprise par voie d'adjudication publique, et dans l'affirmative, quels étaient les chiffres des soumissionnaires?

L'hon. M. REID: Les entreprises premières furent adjudgées par voie d'adjudication et de concurrence, mais peu de temps après que la guerre eut éclaté, ces contrats furent annulés. L'année dernière, les fonctionnaires du département n'ont pas cru qu'il fut dans l'intérêt public de demander des soumissions, vu le coût élevé de la main-d'œuvre et des matériaux, et les entreprises furent concédées en régie

[M. Rinfret.]

intéressée, les travaux pouvant être interrompus en aucun temps, mais pas plus tard que le 31 décembre dernier. A cette dernière date, nous avons prolongé la durée du contrat jusqu'en 1921, sur le même pied. Lorsque nous avons décidé d'en agir ainsi, en janvier dernier, nous avons cru qu'il vaudrait infiniment mieux, si nous le pouvions, faire exécuter les travaux après appel de soumissions. Les fonctionnaires du département reçurent donc instruction de préparer les plans et d'inviter la concurrence le plus tôt possible. Les plans étaient prêts pour la section cinq et trois soumissions ont été reçues, jeudi dernier.

L'hon. M. BELAND: Le ministre a-t-il dit qu'il y avait cinq sections ou quatre?

L'hon. M. REID: Non. Il y a en tout neuf sections, mais avant la guerre, on avait demandé des soumissions et arrêté des conventions pour les sections 1, 2, 3 et 5, conventions qui furent annulées plus tard, comme je l'ai dit, et l'on a permis aux entrepreneurs de continuer sous le régime de la régie intéressée. Nous avons reçu des soumissions pour la section 5, jeudi dernier et, demain ou après demain, un décret du conseil accordant l'entreprise sera adopté. Les trois autres sections sur lesquelles le travail se continue sous le régime de la régie intéressée seront adjudgées par voie de publicité et de concurrence, d'ici quelques jours, aussitôt que les fonctionnaires du département pourront établir les plans et devis.

M. ARCHAMBAULT: Quels sont les noms des entrepreneurs actuels?

Le très hon. M. DOHERTY: Si l'honorable député veut me permettre de l'interrompre, on m'a laissé entendre qu'après la longue séance de la nuit dernière, nous ne devrions pas prolonger indument celle de cet après-midi. Quoiqu'il en soit, avant de proposer que le comité lève sa séance, je désire, monsieur le président donner l'avis suivant:

Qu'à la prochaine séance du comité des subsides, je proposerai que la suite de l'étude de la résolution n° 318, telle qu'elle apparaît à la page 49 du budget supplémentaire de l'exercice en cours et que la suite de la discussion du projet de résolution proposée ce jour relative aux crédits provisoires ait la priorité sur toute autre question soumise au comité, jusqu'à achèvement final.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

La séance est levée à onze heures et trois quarts.